Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

3677

22 AOUT 2011

Amiens, le 12 août 2011

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NON CLASSEMENT

Le préfet de la Somme donne acte aux Etablissements DOSSIN et Fils, dont le siège social est situé 5 rue de l'église à DOUILLY (80400), de sa déclaration du 13 avril 2011, relative à l'exploitation d'une station service pour un volume équivalent annuel moyen de 5 m3 sur le territoire de la commune d'EPPEVILLE, zone industrielle.

Le volume équivalent annuel de carburant distribué étant inférieur au seuil prévu par la rubrique 1435 de la nomenclature des installations classées, cette activité ne relève pas de la législation des installations classées.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché, chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- ⇨ Monsieur le maire d'Eppeville
  s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80)
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme

51 rue de la République 80020 AMIENS cedex 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Télécopie 03 22 97 82 14
Internet : www.somme.pref.gouv.fr – courriel : environnement@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00